



Ville de Leforest

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

D-2023-53

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2023 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 1977 instituant une régie pour l'encaissement des droits de place de Ducasse ;

Considérant que la régie 8 ducasse doit être fusionnée avec la régie 7 droits de place des marchands ambulants ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 juin 2023 ;

DECISIONS :

Article 1- A compter du 1^{er} juillet 2023 la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place de la ducasse, est supprimée.

Article 2 – Madame la Directrice Générale des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Leforest, le 4 juillet 2023

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST

Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr

Site internet : www.villedeleforest.fr

